



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides a domicile

Question écrite n° 48076

Texte de la question

M. Didier Mathus attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la tres forte crise d'identite ressentie par les metiers d'aide a domicile et des travailleuses familiales. Le secteur de l'aide a domicile represente un domaine d'activite sensible dans notre societe. Les populations dont s'occupent les aides a domicile et les travailleuses familiales subissent une evolution importante depuis plusieurs annees : un age de plus en plus eleve pour les personnes agees, des familles de plus en plus precarisees, avec un proportion importante de familles monoparentales, subissant souvent le chomage... Alors que le besoin de professionnelles qualifiees se fait sentir et qu'elles ont su evoluer en fonction des besoins (formation CAFAD), les travailleuses familiales et les aides a domiciles voient leur situation se degrader, voire remise en question. Les temps partiels sont imposes, les salaires ne sont pas mensualises, l'article 16 sur la duree du travail et l'article 29 sur les frais professionnels ont ete supprimes, les caisses cessent ou reduisent les prises en charge des dossiers des personnes agees ou malades... Autant de mesure, qui, au nom d'imperatifs economiques, obligent les salariees a recourir a de multiples employeurs, ce qui rend d'autant plus floue l'identite professionnelle et plus inquietante leur situation. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour ameliorer les conditions de travail des aides a domicile et des travailleuses familiales.

Données clés

Auteur : [M. Mathus Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48076

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 653